

averti qu'il était question de le prendre comme otage, et une employée a été prévenue, dans la matinée du 27 septembre, que tout allait sauter ce soir-là. Il n'est pas certain que le Comité de détenus ait participé à la préparation de la mutinerie, mais il y a tout lieu de supposer qu'à tout le moins, un certain rapport a existé entre le Comité et les organisateurs de la mutinerie.

133. Lors de la mutinerie, seuls deux détenus ont subi des blessures personnelles en se lacérant afin d'obtenir des médicaments.

134. La mutinerie est née d'une lutte pour le pouvoir, que l'administration, l'AFPC et les détenus se sont livrés pendant de nombreuses semaines et qui a été décrite par un observateur comme étant «un mouvement générateur de haine et de crainte» (29:9), ce qui fait penser à un «cycle de récrimination auto-générateur», dont le Comité Swackhamer avait constaté l'existence au Pénitencier de Kingston, il y a quelques années.

135. Le Comité de détenus et le Comité consultatif de citoyens avaient tous deux été créés au cours de l'été, ce qui avait peut-être donné de l'espoir à la population des détenus, mais la cause immédiate de l'affrontement a été la tentative de la section locale de l'AFPC de supprimer la récréation du soir des détenus pendant les fins de semaine, et de la réduire les jours de semaine. L'administration s'est fermement opposée à l'adoption de telles mesures, puisqu'il y avait déjà moins de temps de récréation au PCB qu'à tout autre pénitencier à sécurité maximale au pays (celle-ci prenait fin à 22 heures plutôt qu'à 22 h. 30 ou 23 heures). Le fait de raccourcir le temps que les détenus récalcitrants pouvaient passer hors de leur cellule aurait certainement aggravé les tensions existantes.

136. Le 8 septembre, John Lakusta, président de la section locale du syndicat, avisait par écrit le directeur, Dragan Cernetic que le temps supplémentaire était supprimé parce que le pénitencier «était géré de façon peu sûre», ce qui créait «un milieu dangereux» pour le personnel et les détenus.

137. Les conséquences incalculables de cette mesure prise par le syndicat ont été atténuées par la riposte rapide du directeur qui, le 9 septembre, a décrété une situation d'urgence obligeant ainsi légalement tout le personnel à faire du surtemps, au besoin. L'interdiction visant le temps supplémentaire, n'ayant de toute évidence pas atteint son objectif, a été levée par le syndicat le 20 septembre et la situation d'urgence, a été annulée le jour suivant.

138. Au moment même où le conflit allait être résolu, le directeur est tombé malade et a dû s'absenter à partir du 23 septembre. Son absence, qui a conduit les détenus à craindre que ses directives ne soient rescindées, a contribué à précipiter la mutinerie.

139. Il est évident qu'au cours de cette période, l'administration et le personnel n'arrivaient pas à communiquer, et pas même à s'entendre sur le sens à donner aux ententes qui avaient apparemment été conclues.

140. Sans mettre en doute le fait que la mutinerie ait été provoquée par les détenus, il ne faut pas oublier que les membres de la direction et du personnel de l'établissement ne peuvent se mettre au même niveau que les détenus, dans le cas présent, ils sont eux-mêmes responsables de l'agitation. C'est en effet la direction qui est la première responsable du manque de communication, car elle a entre les mains les leviers de commande et d'initiative sur lesquels les subalternes n'ont aucun contrôle. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de conclure que la section locale de l'AFPC, en limitant le nombre d'heures de travail de ses membres,